



PRÉFET
DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LA LETTRE FRANCE RELANCE DANS L'EURE

#21 - 8 juillet 2021

Chaque semaine, la Lettre France Relance vous donne un éclairage sur des appels à projets en cours ou à venir.

Fermeture du Fonds de soutien industriel dans les territoires, dernières semaines pour les [filières industrielles stratégiques](#)



Cette mesure phare de France relance, ouverte dès le 1^{er} septembre 2020, est arrivée à son terme. Dans l'Eure, 17 entreprises ont pu en bénéficier.

Lancé en pleine crise sanitaire, le fonds de soutien industriel avait pour objectif de soutenir le tissu industriel, profondément affecté par le coup d'arrêt brutal porté à l'investissement de nombreuses entreprises, dans des territoires déjà souvent exposés à de profondes mutations.

Dans ce cadre, et en co-construction avec les conseils régionaux, l'État a mis en place à l'automne 2020 un fonds de 400 millions d'euros destiné à subventionner les projets industriels les plus structurants pour les territoires. Face au succès du dispositif, l'État et les Conseils régionaux ont décidé d'abonder le fonds au printemps 2021, pour porter son volume total à 700 millions d'euros.

Avec 59 dossiers déposés dans l'Eure, ce dispositif a rencontré un franc succès. 17 entreprises de secteurs variés ont été soutenues financièrement : menuiserie, industrie textile, industrie agro-alimentaire, industrie plastique, agrochimie, etc. Des projets créateurs d'emplois sur le territoire, pour un total de subvention de plus de 7,2 millions d'euros.

[Le volet national « secteurs stratégiques de l'industrie »](#) reste ouvert jusqu'au 7 septembre 2021

Le volet national « secteurs stratégiques » reste ouvert jusqu'au 7 septembre pour les projets relevant des domaines aéronautique, automobile, nucléaire, agro-alimentaire, de la santé, électronique, intrants essentiels de l'industrie (chimie, matériaux, métaux) et télécommunications 5G.

Le financement apporté par l'État prend la forme de subventions. Les projets attendus doivent être d'au moins 200 000€ pour les secteurs aéronautique et automobile et d'au moins 1 000 000 € pour les autres secteurs.

Les candidatures peuvent être déposées en ligne jusqu'au 7 septembre 2021, 12h00, à [cette adresse](#).

Retrouvez toutes les informations nécessaires sur le [site internet de BPI France](#).

France Relance accompagne les acteurs de la transition écologique avec l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs de la ville durable »



La transition écologique est l'une des priorités de France Relance. **Les villes sont un espace incontournable de cette transition : éco-quartiers, réseaux électriques intelligents, végétalisation, les solutions sont multiples pour faire des espaces urbains des piliers du développement durable.** Pour accompagner cette évolution profonde, l'appel à manifestation d'intérêt « **Démonstrateurs de la ville durable** », doté de 305 millions d'euros, vise à **soutenir les projets les plus ambitieux, pour en faire des exemples au niveau national**, et créer un réseau de démonstrateurs. Les projets retenus pourront bénéficier d'un soutien financier d'un montant maximal de **500 000 €**.

Les projets doivent viser l'aménagement global de quartiers ou d'îlots, et être fondés sur un partenariat entre de multiples acteurs. Un démonstrateur urbain est ainsi « un projet intégré, transformant, doté d'un haut niveau d'ambition sociale et environnementale et mobilisant des solutions innovantes » :

- Il est **porté par une collectivité** (ou un établissement public en accord avec elle) **appuyée par un consortium fédérant l'ensemble des acteurs, publics ou privés**, impliqués dans le projet : entreprises, associations, chercheurs, académiques etc.
- Il s'inscrit dans le cadre d'une **opération d'aménagement ou de renouvellement urbain à l'échelle d'un îlot, d'un groupe d'îlots ou d'un quartier** répondant aux enjeux locaux.
- Il comprend également une stratégie de réplique dans d'autres territoires visant à

essayer les composantes innovantes du projet.

Tous les territoires engagés dans un projet d'aménagement sont concernés par cet AMI qu'il s'agisse de métropoles, de petites villes comme de villes moyennes et peuvent être accompagnés afin d'y déployer les innovations qui répondent à leurs enjeux.

Au-delà du soutien financier, le programme vise à :

- Accompagner les porteurs de projets et leurs écosystèmes d'acteurs dans la définition et la réalisation de leur démonstrateur,
- Soutenir l'émergence d'outils et méthodes innovants, notamment numériques, permettant une transformation durable des filières de la conception, de la réalisation et de la gestion des espaces urbains ;
- Favoriser l'émergence d'innovations et d'acteurs économiques capables de créer de la valeur en France et à l'international, la ville durable constituant un terrain d'expérimentation et un marché potentiel considérables.

Comment candidater ?

Ce réseau sera constitué progressivement par plusieurs appels à candidatures successifs. La clôture de la **première vague de cet AMI est le 10 septembre 2021 à 17h**. La clôture de la seconde vague est le 5 novembre 2021 à 17H. Une troisième vague sera clôturée en 2022.

Retrouvez toutes les informations relatives à cet AMI et le dossier de candidature sur le [site internet de la Caisse des dépôts](#).

L'actualité des appels à projets

Chaque semaine, une sélection d'appels à projets susceptibles de vous intéresser, en cours ou à venir



- [Transformation numérique des collectivités – programme Démat.ADS](#)

- Afin de soutenir et d'accélérer le déploiement de solutions permettant de

répondre aux exigences de la loi ELAN en matière de réception et d'instruction des autorisations d'urbanisme (notamment au travers du raccordement à la solution PLAT'AU), une subvention de 4 000€ minimum pourra être accordée.

- Pour : toutes les collectivités qui instruisent les demandes d'autorisation d'urbanisme, les centres instructeurs à qui les collectivités confient cette mission.
- Comment ? Consultez le cahier des charges et déposez votre demande en ligne [à cette adresse](#).
- **100 000 services civiques supplémentaires grâce à France Relance**
 - Le Service Civique permet d'accueillir des jeunes de 16 à 25 ans pour réaliser une mission d'engagement au service de l'intérêt général sur une durée de 6 à 12 mois, dans l'un des 9 domaines prioritaires pour la Nation (éducation, solidarité, sport, culture et loisirs, environnement, santé, mémoire et citoyenneté, intervention d'urgence, développement international et action humanitaire). Le jeune volontaire bénéficie de l'accompagnement d'un tuteur désigné au sein de l'organisme qui l'accueille et d'une indemnisation par l'État 473 € nets par mois. France relance prévoit la création de 100 000 missions supplémentaires de Service Civique en 2020-2021.
 - Pour : les communes, EPCI à fiscalité propre, départements, régions, associations, particuliers, entreprises publiques locales (Sem, Spl, SemOp), établissement public, recherche.
 - Comment ? Contactez l'Agence du Service Civique par courrier (95 avenue de France 75 013 Paris) par téléphone du lundi au vendredi de 9h à 18h : 09 74 48 18 40.
- **Plan pour la relance du secteur vivant musical**
 - Afin d'accompagner la reprise d'activité des créateurs, des ensembles, orchestres, des lieux et des festivals musicaux, 30 M€ sont dédiés spécifiquement à la relance du spectacle vivant musical au niveau des territoires.
 - Pour : **les différents acteurs du spectacle vivant** (ensembles, orchestres, labels et lieux). Un soutien en faveur des festivals est également intégré à cette mesure pour accompagner l'organisation des éditions 2021 des festivals les plus touchés par la crise sanitaire et prolonger ainsi le soutien financier apporté cette année aux organisateurs de festivals dans le cadre du « Fonds festivals » mis en place en 2020.
 - Comment ? Contactez la DRAC Normandie au 02 31 38 39 40
- **Mesures de soutien pour lutter contre l'abandon des animaux de compagnie**
 - Afin de lutter contre les abandons d'animaux de compagnie, un plan d'actions inédit, développé en partie dans le cadre de France Relance, a été mis en place. Ce **dispositif d'aides est accessible pour les associations locales de protection animale** indépendamment de leur taille. Il propose des aides de deux natures : **une aide au financement de campagnes de stérilisation de chats ou de chiens** (matériel, frais vétérinaires) et **une aide au financement de travaux ou d'équipements pour des refuges**. Les montants alloués aux projets peuvent aller de 2 000 à 300 000 € par projet
 - Comment ? Toutes les informations nécessaires sont disponibles sur le [site internet du ministère de l'Agriculture](#).
- **Retrouvez, [sur le site de la préfecture](#), le calendrier complet des appels à**

projets en cours ou à venir.

Pour aller plus loin

- Collectivités : pour tout connaître du plan de relance, n'hésitez pas à consulter le [Guide des maires](#)
- Entreprises : pour découvrir tous les dispositifs qui vous sont destinés, vous pouvez consulter le [guide à destination des entreprises](#).
- [Retrouvez le bilan des 8 mois de France Relance dans l'Eure à cette adresse](#)
- Pour toute question relative à France Relance, une adresse mail dédiée est ouverte au sein de la préfecture de l'Eure : pref-francerelance@eure.gouv.fr

La Lettre France Relance dans l'Eure

Pour vous abonner / désabonner : pref-communication@eure.gouv.fr

Retrouvez également toutes les actualités des services de l'État dans l'Eure sur :

www.eure.gouv.fr

Facebook : [@prefet27](#)

Twitter : [@Prefet27](#)

Instagram : [prefet27](#)

LinkedIn : [Préfecture de l'Eure](#)